Le rôle du maître d'apprentissage

QUI EST-IL?

Il peut être le **chef d'entreprise** lui-même, sauf accord de branche, ou un salarié volontaire.

Il est majeur et possède des **compétences professionnelles** mais aussi des **qualités pédagogiques**.

Sauf convention ou accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit :

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

OU !

Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.





COMBIEN D'APPRENTIS PEUT-IL ENCADRER?

2 apprentis + 1 redoublant maximum.

PEUT-IL Y AVOIR PLUSIEURS MAÎTRES POUR UN APPRENTI ?

Oui, plusieurs salariés peuvent se partager le rôle de maître d'apprentissage, il suffit de désigner un référent qui sera en charge de la liaison avec le CFA.





À QUOI S'ENGAGE-T-IL?

Le maître d'apprentissage doit accompagner l'apprenti dans l'entreprise, le former à ses métiers et lui transmettre ses compétences et savoir-faire pour acquérir les qualifications nécéssaires à la préparation de don diplôme

COMMENT?

- Présenter son poste à l'apprenti
- L'informer des règles internes
- Organiser le temps de travail de l'apprenti
- Participer aux rencontres organisées
- Définir les missions et objectifs de l'apprenti
- Développer un plan de mise en pratique
- S'informer sur l'évolution de l'apprenti
- Éffectuer une évaluation de l'apprenti
 Rencontrer 2 à 3 fois par an le tuteur pédagogique
- Soutenir l'apprenti

• Faire un compte rendu dans le livret électronique d'apprentissage (LEA)

L'objectif du LEA est de suivre, informer et évaluer les apprentis grâce à un accès internet sécurisé tout en maintenant la triade Maître d'Apprentissage / Apprenti / Tuteur.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?



JurisCampus CFA Technoparc 3 - Bât 10 1202 l'Occitane - 31670 Labège

> 05 62 88 28 43 cfa@juriscampus.fr

